

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE POINTE A PITRE
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
PALAIS DE JUSTICE
97159 POINTE A PITRE

TEL 89.69.51

A C NET

1 RES LES JARDINS DE MORNE UDOL
97139 LES ABYMES

V/REF :

N/REF : 2000 B 270 / 2009-A-1882

Le Greffier du Tribunal de Grande Instance DE POINTE A PITRE certifie qu'il a reçu le 24/07/2009,
rapport du commissaire a la transformation

Concernant la société

A C NET
Société à responsabilité limitée
1 RES LES JARDINS DE MORNE UDOL
97139 LES ABYMES

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2009-A-1882 le 24/07/2009

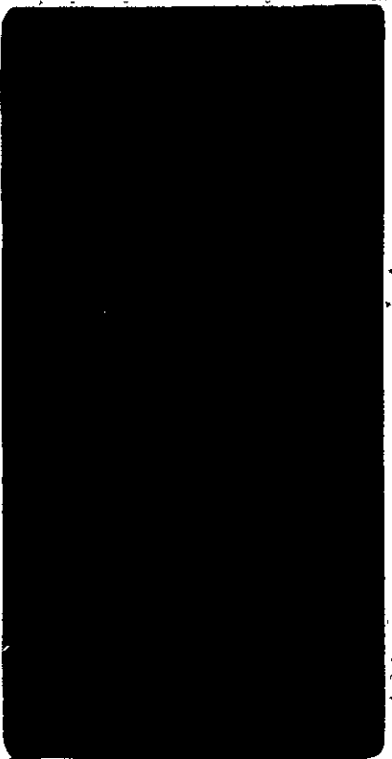
R.C.S. POINTE A PITRE 430 202 200 (2000 B 270)

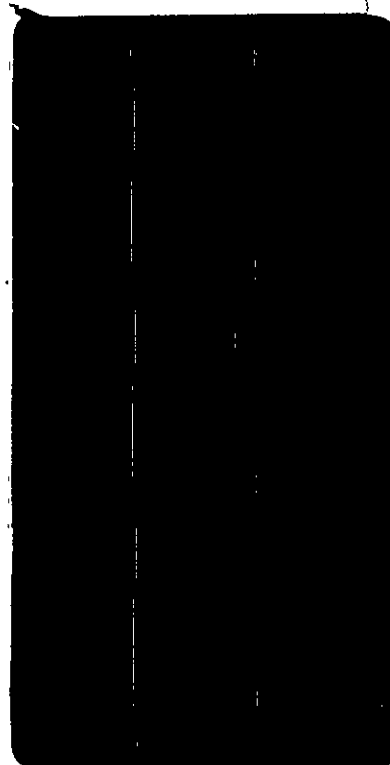
Fait à POINTE A PITRE le 24/07/2009,

Le Greffier

Marie-Chantal URTE

Expert-Comptable inscrit au Tableau de l'Ordre de la Guadeloupe
Commissaire aux Comptes Près la Cour d'Appel de Basse-Terre
Diplômée de l'Ecole Supérieure de Commerce de Montpellier





SARL AC NET

1 RES. LES JARDINS DU MORNE UDOL
97139 ABYMES

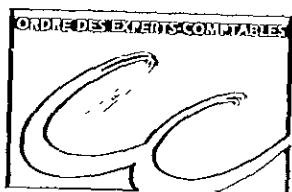
**RAPPORT DU COMMISSAIRE
A LA TRANSFORMATION**

Transformation de la SARL AC NET en Société par Actions Simplifiée

Rapport du Commissaire à la Transformation

Marie-Chantal URIE

20/07/2009



Marie-Chantal URIE

Expert-Comptable Inscrit à l'Ordre des Experts-Comptables de la Guadeloupe
Commissaire aux comptes Près de la Cour d'Appel de Basse-Terre
Diplômée de l'Ecole Supérieure de Commerce de Montpellier

AC NET

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 50 000 euros

Siège social : 1, Résidence les Jardins de Morne UDOL
97139 ABYMES

R.C.S. 430 202 200 00019/APE : 8121 Z

Rapport du Commissaire à la Transformation

Messieurs les associés,

En exécution de la mission de Commissaire à la Transformation qui nous a été confiée, en application des dispositions de l'article L224-3 du Code de commerce, par décision unanime des associés en date de 1^{er} juillet 2009, nous avons établi le présent rapport afin de :

- vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers
- et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

En outre, nous avons été chargé d'établir le rapport sur la situation de la Société prévu à l'article L. 223-43 du Code de commerce.

En conséquence, l'exécution de cette mission est relatée dans le rapport unique que nous vous présentons.

Les documents suivants ont pu être consultés :

- Les comptes annuels au 31/12/2008
- Les statuts
- les procès-verbaux d'assemblée

1 - Situation de la Société AC NET

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

Notre synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

La Société AC NET a été constituée par acte sous seing privé en date du 14 mars 2000 à POINTE-A-PITRE. Sa durée est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

Son capital s'élève à 50 000 euros. Il est divisé en 1 065 parts sociales de 46, 95 euros chacune.

Il est précisé que la loi LME n°2008-716 du 4 août 2008 a modifié l'article L227-2 du Code de commerce et supprimé l'exigence d'un capital social minimum à compter du 1^{er} janvier 2009.

A la date du 31/12/2008, les capitaux propres s'élèvent à 362 233 euros.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

2 - Appréciation de la valeur des biens composant l'actif social et des avantages particuliers

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social

Nous sommes en mesure d'apprécier ainsi qu'il suit la valeur des biens composant l'actif social :

- 105 894 €

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

En outre, nous avons pu constater que la Société n'avait consenti aucun avantage particulier au profit d'associés ou de tiers.

Enfin, sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres de la Société AC NET est au moins égal à son capital social.

En conclusion, nous estimons que rien dans la situation de la Société ne s'oppose à sa transformation en Société par Actions Simplifiée.

Fait à BAIE – MAHAULT

Le 20 juillet 2009

REÇU AU GREFFE
LE



9, Immeuble Sud Jarry (Face à la nouvelle Poste)

Zac de Houelbourg Sud - Zone industrielle de Jarry 97122 Baie-Mahault

Tél. : 0590 92 47 70 - Fax : 0590 92 47 71 - Email : marieurie@gmail.com